

---

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la municipalité de Châlons (Marne) qui demande que l'église, désormais consacrée à la Raison, soit concédée à la société populaire pour y tenir ses séances, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la municipalité de Châlons (Marne) qui demande que l'église, désormais consacrée à la Raison, soit concédée à la société populaire pour y tenir ses séances, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 15-16;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28805\\_t1\\_0015\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28805_t1_0015_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Du cabinet où tu présides,  
Tu vas faire un terrible saut :  
Ton heure sonne, infâme traître,  
Ennemi de l'humanité;  
Tes trahisons, ta cruauté,  
Hâtent la chute de ton maître.  
Courage...

Autrichiens, vil troupeau d'esclaves,  
Mais jadis, peuple valeureux,  
Quand briserez-vous les entraves  
Dont on enchaîne vos ayeux ?  
Jadis, hélas, nous fûmes frères  
Le sang, dit-on, ne peut mentir;  
Ah ! réveillons ce souvenir,  
Rompons de fatales barrières.  
Courage...

Espagnols, votre ardent génie  
De l'indépendance est l'ami,  
Sous une double tyrannie;  
Sera-t-il toujours endormi ?  
Levez-vous, déclarez la guerre  
Au despotisme, aux préjugés,  
Rendez à vos tyrans sacrés  
Le mal qu'ils ont fait à la terre.  
Courage...

O vous, insensés royalistes,  
Pusillanimes modérés.  
Connoissez les vils égoïstes !  
Qui vous ont longtemps égarés !  
De Marat, confessez la gloire;  
Du peuple, il fut l'ami constant,  
C'est pour lui qu'il versa son sang  
Vengez avec nous sa mémoire.  
Vos succès, citoyens, naîtront de l'union;  
Jurons haine éternelle au crime de Toulon.

## 24

La société populaire de Saint-Marcel-de-Milien, district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, félicite la Convention sur la constitution vraiment républicaine qu'elle a donnée à la France. Elle applaudit au gouvernement provisoire révolutionnaire, et au décret qui abolit l'esclavage des nègres.

Elle annonce que le fanatisme est entièrement détruit dans cette commune, que leurs concitoyens ont donné à la patrie un marc 6 deniers 18 grains d'or, 11 marcs un denier 6 gros d'argent, 57 liv. en numéraire, 17 liv. en assignats, 9 draps, 72 chemises et 35 livres de cuivre : tous ces objets ont été déposés au district.

La même commune fait remise à la Nation de la somme de 114 liv. 10 s., arrérages de la rente créée en sa faveur par l'ancien gouvernement, sur les ci-devant tailles (1).

Elle demande que son nom de Saint-Marcel soit changé en celui de Mont-Marcel. Enfin elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique et de liquidation, chacun en ce qui le concerne (2).

(1) B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(2) P.V., XXXIV, 348. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); Rép., n<sup>o</sup> 110.

## 25

L'administration du département du Pas-de-Calais fait passer l'extrait du procès-verbal de sa séance du 18 ventôse, qui constate que le citoyen Augustin-Joseph Houbron, ci-devant employé dans les fermes sur les boissons, aux ci-devant états d'Artois, remet à la patrie, la pension qui lui est due à raison de ses services.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

## 26

La société populaire de Castres, département du Tarn, écrit que la Convention, en abolissant l'esclavage dans les colonies de la République, a vengé l'espèce humaine trop longtemps avilie, donné un grand exemple au monde, et bien mérité de l'humanité entière.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Castres, s. d.] (3).

« Législateurs,

Le jour où vous avez décrété l'abolition de l'esclavage dans les colonies de la République était destiné à faire époque dans les annales de la Révolution et à devenir un nouveau monument de votre gloire. Vous avez vengé l'espèce humaine trop longtemps avilie; vous avez rendu l'homme à sa dignité originelle; vous avez donné un grand exemple au monde; vous avez bien mérité de l'humanité entière. Que les despotes tremblent; votre décret retentira aux oreilles de leurs esclaves, il réveillera dans leurs cœurs l'horreur de la tyrannie et le désir naturel de briser leurs chaînes. Ne craignez pas le reproche d'impolitique. La politique véritable est toujours d'accord avec les principes éternels de la morale et de la nature, et cette politique seule est permise au grand peuple qui a conquis ses droits et qui veut les conserver à jamais. Entendez les bénédictions que cet acte de justice vous attire, entendez un peuple immense de frères qui vous proclament ses libérateurs. Ah ! sans doute, le lien touchant par lequel vous les attachez à la patrie les rendra dignes d'elle, sans doute il sera moins facile à rompre que les fers dont la politique barbare des despotes les avait inhumainement chargés. La prospérité durable des colonies date du moment où la liberté, où l'égalité n'y seront plus outragées ».

DUPRAT (présid.), RICARD (secrét.), B. LAROCQUE (secrét.), CARAYON (v.-présid.).

## 27

La municipalité de Châlons, département de la Marne, annonce que l'église dite ci-devant de Notre-Dame est consacrée à la raison : elle

(1) P.V., XXXIV, 349.  
(2) P.V., XXXIV, 349. B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>t</sup>).  
(3) C 299, pl. 1053, p. 4.

demande qu'elle soit concédée à la société populaire (1), enflammée du désir de propager les principes de la raison universelle (2) pour y tenir ses séances.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines.

## 28

La société populaire de Coligny, district de Bourg, annonce que l'église de cette commune est changée en temple de la Raison, que l'argenterie ci-devant servant au culte a été envoyée à la monnaie et qu'elle a adressé au 13<sup>e</sup> bataillon de l'Ain 57 paires de souliers 40 chemises et autres effets (3).

Que le citoyen Louis-Julien-Constant Leroi, ancien militaire, l'un de ses membres, fait don à la patrie d'un calice pesant avec sa patène 9 onces; plus, d'une pension de 800 liv., à lui accordée pour 34 ans de service, tant que durera la guerre, à la réserve cependant d'un année qui lui est due.

Enfin, elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à ne quitter son poste que quand tous les ennemis de la République auront porté la peine due à leurs crimes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (4).

## 29

La société populaire de Coux, département de l'Ardèche, applaudit au courage et à la fermeté de la Convention, l'invite à conserver son attitude et la remercie d'avoir envoyé dans ce département le représentant Guyardin, dont les leçons républicaines ont embrasé tous les cœurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

## 30

La société républicaine de Castillonnès félicite la Convention sur l'attitude fière qu'elle a su conserver, lors des propositions astucieuses faites par les puissances coalisées. Eh ! peut-il exister, dit-elle, des traités entre la liberté et l'esclavage ? Qu'a de commun la montagne avec le despotisme ? Point de paix avec les tyrans, la République n'en doit reconnaître aucun.

Elle annonce ensuite qu'elle vient d'armer, équiper et monter un cavalier pris hors de la réquisition, qu'elle envoie à ses frères d'armes 318 chemises, 29 draps, 2 nappes et 22 essuie-mains, 23 paires de bas et un coupon de sept aunes et demi de toile; que les citoyens du

canton se sont associés à elle pour cette offrande.

Enfin, qu'elle a fait passer, précédemment à l'armée des Pyrénées-Orientales, 2 pièces de toile neuve, l'une de 52 aunes et l'autre de 40; des tapisseries, matelas, couvertures et chemises neuves; le tout du poids de 30 quintaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Castillonnès, 3 vent. II] (2).

« Auguste Convention, l'espoir et l'égide des Français,

Que peuvent contre toi tous les rois de la terre ?  
En vain ils sont unis pour te faire la guerre,  
Pour dissiper leur ligne tu n'as qu'à te montrer,  
Tu parles et dans la poudre tu les fais tous ren-

[trer,  
Au seul son de ta voix nos ennemis frémissent,  
Et pour les dissiper les éléments s'unissent.  
Tous les faibles tyrans vils jouets du trépas,  
Sont tous devant tes yeux comme s'ils n'étaient

[pas.  
Tiens toujours dans tes mains les rênes de l'em-

[pire,  
Que l'univers entier te contemple et t'admire,  
Jusqu'à ce que purgé des monstres, des brigands,  
On n'honore en tous lieux que vertus et talents.  
N'écoute point des cours l'hypocrite langage,  
Tout art t'est étranger, combattre est ton par-

[tage.  
Confonds tes ennemis, de ta gloire irrités,  
Tombe ou punis les rois, ce sont là tes traités.

Eh ! peut-il exister de traité entre l'esclavage et la liberté ? Qu'a de commun le despotisme et la Montagne ? Législateurs, on parle de trêves, d'amnistie, même de paix. Non, non, point de paix aux tyrans. La République n'en doit reconnaître aucun. Ah ! les scélérats, ils nous proposent la paix pour mieux nous assassiner. Mais leur dernière heure sonne : Qu'au moment où ils songent à ourdir de nouvelles trames contre la liberté et l'humanité, la foudre nationale les atteigne jusque dans leurs repaires et ne leur donne pas le temps de se reconnaître; qu'ils ne sachent pas d'où partent tous les coups qui vont les assaillir, qu'à la seule force des bras qui les frapperont, ils reconnaissent des Français. Pour preuve, Législateurs, que l'opinion de cette société est dans toute sa vigueur révolutionnaire, et que les mots trêve, paix, ne lui font point illusion, elle a monté, armé et équipé un cavalier pris hors de la réquisition. C'est un vengeur de plus qu'elle donne à la République. Elle envoie aussi à ses frères qui ont l'honorable privilège de combattre et de vaincre, une pacotille de 318 chemises, 29 draps de lits, 2 nappes, 22 essuie-mains. Les dons des sans-culottes sont toujours bien placés sur l'autel de la patrie. Nos frères du canton se sont associés à nous pour cette sainte collecte. Il faut que leur zèle soit aussi remarqué de nos pères. S. et F. ».

MARTIN (présid.), LABROUSSE (secrét.), SAISÈURE (secrét.).

(1) P.V., 349. Mon., XX, 156.

(2) B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) B<sup>in</sup>, 18 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIV, 349.

(5) P.V., XXXIV, 350. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 156. C. Eg., n° 598, p. 58.

(1) P.V., XXXIV, 350. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1020, p. 39.